



**BULLETIN D'ADHESION A
L'UNION DE LA BIJOUTERIE HORLOGERIE
ANNEE 2026**

A retourner à L'UBH – 122 rue de Provence – 75008 PARIS

Raison sociale de l'entreprise :

Enseigne du magasin :

Nom et Prénom :

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Tél. : / / / / / / / / / / / / / / / / Portable : / / / / / / / / / / / / e-mail :

Forme juridique..... **code APE (NAF)** :

N° Siret : Nombre de salariés N° de client

Nbre de points de vente : |---|---|---|||---|---|---| **C.A. de l'ensemble des points de vente TTC 2025 :** |---|---|---|||---|---|---|

TRES IMPORTANT – INDEPENDANT ET SUCCURSALISTE

Dans le cas d'un groupe, veuillez confirmer que votre cotisation concerne l'intégralité des sociétés ou entités membres du groupe. Merci de joindre, en annexe, la liste des sociétés ou entités concernées.

<u>Chiffre d’Affaires TTC 2025 (CA du total des points de vente)</u>	2026 Cotisation annuelle entreprise adhérente	<u>Abonnement annuel à UBH Magazine</u> (Tarif préférentiel adhérent) En Euros par point de vente	Prélèvement Trimestriel en Euros (Cotisation et abonnement)
Artisan en chambre, sans magasin	200,00 €	55 €	63,75
Inférieur à 200 000 €	309,00 €	55 €	91,00
Entre 200 001 € et 300 000 €	376,00 €	55 €	107,75
Entre 300 001 € et 500 000 €	585,00 €	55 €	160,00
Entre 500 001 € et 1 000 000 €	850,00 €	55 €	226,25
Entre 1 000 001 et 2 000 000 €	1 136,00 €	55 €	297,75
Entre 2 000 001 € et 3 000 000 €	1 435,00 €	55 €	372,50
Entre 3 000 001 € et 5 000 000 €	1 898,00 €	55 €	488,25
Entre 5 000 001 € et 8 000 000 €	2 925,00 €	55 €	745,00
Entre 8 000 001 € et 15 000 000 €	3 201,00 €	55 €	814,00
Supérieur à 15 000 001 € (1)	0,025% du CA global TTC	> 20 pts de vente 430 €

(1) Cotisation plafonnée à **43 075 €**

Je demande à adhérer à l'Union de la Bijouterie Horlogerie au titre de l'année 2026.

Je règle ma cotisation et m'abonne à la revue **conformément à la situation de mon entreprise (voir barème ci-dessus)** :

□ Par prélèvement trimestriel (joindre un RIB)

Dans le cas où vous avez opté pour les prélèvements trimestriels, ceux-ci seront automatiques et effectués chaque année par tacite reconduction, sauf avis contraire de votre part. En cas de changement de domiciliation, joindre un nouveau RIB

par virement

par 1 chèque à l'ordre de l'UBH (cotisation et UBH Magazine)

- Fait à, le
 - **Cachet commercial et signature :**

